

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 149

présenté par  
Mme Thill

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« régis par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à l'exception de ceux dont les disponibilités sont majoritairement issues de cotisations de personnes privées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à circonscrire l'application de l'habilitation aux seuls organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public régis par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.